

Direction départementale des territoires

Laon, le

26 NOV. 2018

Service Environnement

Unité gestion des installations classées pour la  
protection de l'environnement, Déchets

**Information relative à l'absence d'observations par l'autorité environnementale sur une  
demande d'autorisation unique d'exploiter une installation classée pour la protection de  
l'environnement**

Dénomination du projet : Demande d'autorisation unique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, relative à l'exploitation d'une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent dénommé « LA VOIE VERTE »

Pétitionnaire : Société LA VOIE VERTE

Site d'exploitation : Commune de TUPIGNY : parcelles cadastrées – ZO 1, 47, 50, 131, 138 et 139 –  
ZK 33 – ZP 19  
Commune de GRAND-VERLY: parcelles cadastrées ZD 25 et 26

Communes : TUPIGNY et GRAND-VERLY

L'autorité environnementale a accusé réception du présent dossier, qu'elle a reçu complet et régulier le 23 avril 2018.

Conformément aux dispositions de l'article R.122-7 du code de l'environnement, en l'absence d'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement dans le délai de deux mois suivant la date de réception précitée, l'avis est réputé avoir été mis sans observation depuis le 23 juin 2018.

La présente information :

- fera l'objet d'une notification au pétitionnaire,
- sera jointe au dossier soumis à enquête publique,
- sera mise en ligne sur le site internet de la Préfecture de l'Aisne.

Le Directeur départemental  
des territoires

  
Pierre-Philippe FLORIN